

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE

LICENCE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-1 modifié, D. 613-3 et D. 613-6 ;

Vu l'arrêté du 15 septembre 2014 relatif à l'accréditation de l'Université d'Aix-Marseille l'habilitant à délivrer des diplômes nationaux ;

Vu les pièces justificatives produites par Mme CAROLINE JULIEN, née le 23 novembre 1996 à MARSEILLE 08EME (013) en vue de son inscription à la licence ;

Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires ;

**VU LE PARCOURS TYPE ANGLAIS – ALLEMAND,**

Le diplôme de **LICENCE D'ARTS, LETTRES, LANGUES, LANGUES ETRANGERES APPLIQUEES**  
*mention assez bien*

est délivré à Mme **CAROLINE JULIEN**

au titre de l'année universitaire 2016-2017

et confère le **grade de licence,**

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attachés

Fait le 16 janvier 2018

*Le titulaire*

*Le Président*

*Le Recteur d'Académie,  
Chancelier des universités*



N° UAM 13126248

Yvon BERLAND

Bernard BEIGNIER

/2018201614418